

## Dans les prisons israéliennes, la récurrence des violences sexuelles à l'encontre des Palestiniens

Déshabillage forcé, coup sur les parties génitales, pénétration anale : sur 21 détenus qui se sont confiés à l'ONG israélienne B'Tselem après leur libération, un tiers affirme avoir subi de telles violences. D'autres ONG et des agences onusiennes ont recueilli des récits similaires. L'Etat hébreu dément tout mauvais traitement systématique.

Par [Luc Bronner](#) (Qalqilya (Cisjordanie), envoyé spécial)

1

Publié le 20/01/2026



*Un prisonnier palestinien montre l'une des différentes positions auxquelles il a été contraint pendant sa détention. Battu presque quotidiennement, il a perdu 58 kilos après onze mois de prison. Il a séjourné dans la prison Ofer et dans celle du Neguev. En Cisjordanie, le 27 septembre 2025. LAURENCE GEAI/MYOP POUR « LE MONDE »*

C'était dix-neuf jours après son arrestation par l'armée israélienne, le 23 février 2024, à Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie occupée. Sami Al-Saï, un journaliste palestinien de 47 ans, venait d'être transféré d'une base militaire vers la prison de Megiddo. « Les gardes m'ont demandé de me déshabiller et de jeter mes vêtements dans une poubelle, raconte le père de six enfants devant des reporters, mercredi 14 janvier. Ils ont demandé : "Tu es du Hamas ? Tu es journaliste ?" Les coups ont commencé, ils ont frappé toutes les parties de mon corps (...). Ils m'ont emmené dans une autre pièce. Ils m'ont dit de me mettre à genoux, j'ai pensé qu'ils voulaient m'humilier. Ils m'ont frappé encore. »

A cet instant, selon son récit, le détenu a les yeux bandés. Les gardiens l'immobilisent complètement. « Ils ont essayé de faire entrer quelque chose de dur dans mon anus. J'ai résisté, j'ai tendu mes muscles de toutes mes forces. Mais c'était trop douloureux, ils m'ont pénétré profondément. La douleur était terrible. (...) Ils ont recommencé. » L'homme a entendu ses gardiens rire puis fumer une cigarette. Ils l'ont ensuite transporté dans une cellule collective. Pendant plusieurs jours, il a nettoyé la plaie avec du papier toilette.

Sami Al-Saï est resté seize mois en « détention administrative », terme d'apparence neutre qui désigne l'incarcération sans charge ni moyen de se défendre, utilisée massivement depuis le 7 octobre 2023 pour des milliers d'habitants de Cisjordanie. « *Ils voulaient que je collabore avec eux, j'ai refusé* », explique-t-il. Au viol dont il affirme avoir été victime, se sont ajoutés les coups réguliers, les humiliations, les privations de nourriture. Le journaliste a perdu 30 kilos pendant sa détention. Il a été libéré le 10 juin 2025 sans explication ni accusation.

Il souligne ne jamais avoir imaginé l'intensité des abus alors même qu'il avait déjà été détenu deux fois par Israël en 1997 (quatre mois) et en 2016 (neuf mois), accusé d'activisme en faveur de la Palestine. En 2018, il avait, par ailleurs, témoigné auprès de l'ONG Human Right Watch des violences qu'il avait également subies dans les prisons palestiniennes – le rapport avait révélé l'ampleur des tortures commises par le Hamas à Gaza et l'Autorité palestinienne en Cisjordanie.

2

#### « Un devoir moral de dire »

Sami Al-Saï a choisi de raconter son histoire à visage découvert, sans demander de masquer son identité. Au risque d'être de nouveau arrêté par l'armée israélienne. Au risque aussi de souffrir l'opprobre parmi les siens, tant le viol des hommes est tabou dans la société palestinienne, encore plus que celui des femmes. Après avoir révélé dans les médias arabes les tortures sexuelles subies, il a dû quitter Tulkarem pour rejoindre Qalqilya, une autre ville de Cisjordanie, et recommencer sa vie sans souffrir du regard des autres. « *C'est un devoir moral de dire ce qui m'est arrivé et ce qui arrive aux autres* », insiste-t-il.

Aux côtés de Sami Al-Saï, 20 autres détenus palestiniens, issus de Gaza et de Cisjordanie, ont accepté de témoigner auprès de B'Tselem, une ONG israélienne de défense des droits humains, après avoir été libérés ces derniers mois. Ces récits – dont certains sont insoutenables – viennent s'ajouter à 55 autres publiés en juillet 2024.

« *Israël poursuit sa politique systématique et institutionnalisée de torture et de mauvais traitements à l'encontre des prisonniers palestiniens, approuvée et soutenue par le système politique, le système judiciaire, les médias et, bien sûr, les autorités pénitentiaires elles-mêmes* », écrit l'organisation dans [un rapport publié mardi 20 janvier](#).

B'Tselem indique avoir identifié formellement 84 Palestiniens morts dans les prisons de l'Etat hébreu depuis le 7 octobre 2023. Une estimation proche de celles données par l'ONG israélienne Physicians for Human Rights (98 décès) ou le Comité des prisonniers palestiniens (87). A titre de comparaison, 237 détenus sont morts entre 1967 et 2023. Le nombre de morts par mois a ainsi été multiplié par dix depuis 2023, alors que le nombre de détenus a doublé passant de 4 900 en septembre 2023 à 10 800 au moment du cessez-le-feu, en octobre 2025. [Environ 2 000 Palestiniens](#) ont, depuis, été relâchés en échange de la libération des derniers otages israéliens retenus par le Hamas – également victimes de privations, de mauvais traitements et de violences sexuelles, pour certains d'entre eux.

#### « Décharges électriques »

L'accumulation des témoignages met en évidence des récurrences dans les modes opératoires. « *Les détenus continuent d'être victimes de violences et d'abus fréquents, institutionnalisés et organisés, notamment de décharges électriques, d'utilisation de gaz lacrymogènes et de grenades assourdissantes, de brûlures causées par des cigarettes écrasées sur leur corps ou par des liquides bouillants versés sur eux, de tirs de balles métalliques recouvertes de caoutchouc, de coups de matraque et d'attaques de chiens* », relève B'Tselem. Les conditions de vie apparaissent particulièrement dégradées : surpopulation, absence d'hygiène, nourriture insuffisante, etc.

Une politique assumée : [le ministre de la sécurité nationale, Itamar Ben Gvir](#) (extrême droite), chargé de l'administration pénitentiaire, se dit « fier » d'avoir fait des prisons « *un enfer* ».

Sept des 21 prisonniers interrogés par B'Tselem ces derniers mois font état de violences sexuelles. Parmi eux, deux hommes originaires de Gaza accusent des gardiens d'avoir commis des viols avec des objets – des déclarations impossibles à vérifier, l'Etat hébreu interdisant depuis vingt-sept mois aux journalistes internationaux de se rendre dans l'enclave palestinienne de façon indépendante. « *Les témoignages de prisonniers libérés indiquent un schéma de violences sexuelles en détention, allant des menaces d'agression sexuelle, au déshabillage forcé, jusqu'à des agressions sexuelles avérées. Cela inclut des coups sur les parties génitales, qui provoquent des blessures graves, le lâcher de chiens sur les prisonniers et des pénétrations anales avec différents objets* », écrit l'ONG.

Ces constats viennent compléter des récits, concordants, recueillis par des médias lors de chaque vague de libération de détenus. Ils viennent aussi corroborer les constatations effectuées à Gaza lors de la remise de corps. Ils s'ajoutent aux rapports et aux alertes émises par des ONG et [des agences internationales](#). « *Des hommes et des femmes ont signalé des menaces et des incidents pouvant être assimilés à des violences et à du harcèlement sexuels de la part de [l'armée] pendant leur détention* », avait signalé l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), en avril 2024. Le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme avait expliqué, en juillet 2024, avoir reçu « *des informations concordantes selon lesquelles des membres des forces de sécurité israéliennes auraient inséré des objets dans l'anus de détenus* ».

#### Le droit des prisonniers réduit

Les autorités israéliennes démentent avoir mis en place ou laissé s'installer des mauvais traitements à grande échelle. Sollicitée par *Le Monde*, l'armée indique agir « *conformément à la législation israélienne et au droit international* » et « *protéger les droits des personnes détenues dans les centres de détention* ». « *Tout abus à l'encontre des détenus, que ce soit pendant leur détention ou pendant leur interrogatoire, constitue une violation de la loi et des directives de l'armée israélienne et est donc strictement interdit* », ajoute la même source indiquant rejeter « *complètement* » les « *allégations concernant les mauvais traitements systématiques infligés aux détenus, y compris les allégations d'abus sexuels* ». Contactée, l'administration pénitentiaire dit se conformer au droit et faire l'objet de contrôles réguliers : « *Tous les détenus sont incarcérés conformément à la loi. Tous les droits fondamentaux requis sont appliqués par des gardiens de prison formés de manière professionnelle.* »

Selon nos informations, près de 400 plaintes pour mauvais traitement dans les prisons civiles ont été déposées en deux ans par des Palestiniens. Fin 2025, treize enquêtes criminelles étaient en cours concernant des violences par des militaires. L'une d'entre elles vise des soldats de Sde Teiman, un centre de détention du Néguev, accusés d'avoir roué de coups un Gazaoui en 2024, une scène filmée par une caméra de surveillance. Selon l'acte d'accusation, l'un des militaires avait provoqué une « *déchirure de la paroi rectale* » du prisonnier avec un objet pointu.

La question des mauvais traitements en prison ne fait pas débat en Israël. Le Parlement a voté, fin 2025, la prolongation d'une loi d'urgence réduisant les droits des prisonniers. La Knesset (le Parlement israélien) examine, également, un projet de loi prévoyant d'instaurer la peine de mort pour les « *terroristes* » palestiniens. Quant aux détenus morts ces deux dernières années, plus de 80 corps ont été conservés par les autorités malgré les demandes de restitution répétées des familles.

## **« La faim et la torture étaient notre lot quotidien » : trois Palestiniens de Cisjordanie racontent leur expérience des prisons israéliennes**

Propos recueillis par [Isabelle Mandraud](#) (Cisjordanie, envoyée spéciale) Publié le 09 octobre 2025 à 05h00, modifié le 13 octobre 2025 à 12h25

Témoignages» Le Monde » a recueilli le témoignage de trois civils de Cisjordanie, détenus pendant des mois, sans procès ni jugement, soumis à des privations de nourriture et à des passages à tabac réguliers. Deux ans après le début de la guerre contre Gaza, plus de 11 000 Palestiniens sont incarcérés en Israël.

Un commerçant, un ouvrier du BTP, un notable. Trois Palestiniens de Cisjordanie occupée, trois profils différents unis dans une même expérience traumatisante. Ces hommes ont passé des mois, des années, dans les prisons israéliennes sous le statut de la « détention administrative », c'est-à-dire sans procès, ni jugement, et pour une durée potentiellement illimitée.

Sous ce régime, dénoncé par les ONG israéliennes et internationales de défense des droits humains comme une « *mise au secret* », voire une « *disparition forcée* », ils n'ont jamais été informés du motif de leur arrestation, ignorant même les accusations, s'il y en a jamais eu, retenues contre eux. Face à cet arbitraire, terrorisés à l'idée d'être de nouveau arrêtés, tous trois ont préféré témoigner anonymement en étant identifiés comme le prisonnier « M », le prisonnier « B » et le prisonnier « I », l'initiale de leur prénom.

« *Jusqu'à aujourd'hui, je ne sais pas pourquoi ils m'ont arrêté. Je leur disais "mais dites-moi ce que j'ai fait?", sans obtenir de réponse* », raconte le notable du groupe, le prisonnier « I ». Aisé, diplômé, propriétaire d'entreprises dans le domaine de l'informatique et de l'automobile, il dit avoir voulu s'investir dans la vie publique. « *Je pense que c'est pour ça, les Israéliens veulent des "gens à eux" en Cisjordanie, ils ne veulent pas de personnes éduquées.* » Interpellé deux semaines après l'attaque terroriste du Hamas, le 7 octobre 2023, le prisonnier « I » est sorti de prison fin septembre. Méconnaissable.



*Le prisonnier « I », récemment sorti de prison après presque deux ans de détention administrative. En Cisjordanie, le 4 octobre 2025. LAURENCE GEAI/MYOP POUR « LE MONDE »*

Solide gaillard de plus de 1,80 mètre, ce quadragénaire adepte de sport, à l'étroit dans ses costumes sur les photos « d'avant », reçoit *Le Monde* à son domicile quelques jours après sa libération, vieilli, décharné, flottant dans son survêtement et le teint jaune. « *Pendant deux ans, j'ai eu faim*, explique-t-il. *Pas de sucre, pas de sel, ils nous donnaient juste de*

*« quoi nous maintenir en vie, et la qualité de la nourriture était très mauvaise. »* Le prisonnier « I » a perdu 55 kilos, tout comme le prisonnier « B », 95 kilos « avant », 48 « après », et le prisonnier « M », qui pesait à sa sortie de prison 56 kilos contre 115 kilos à son arrivée.

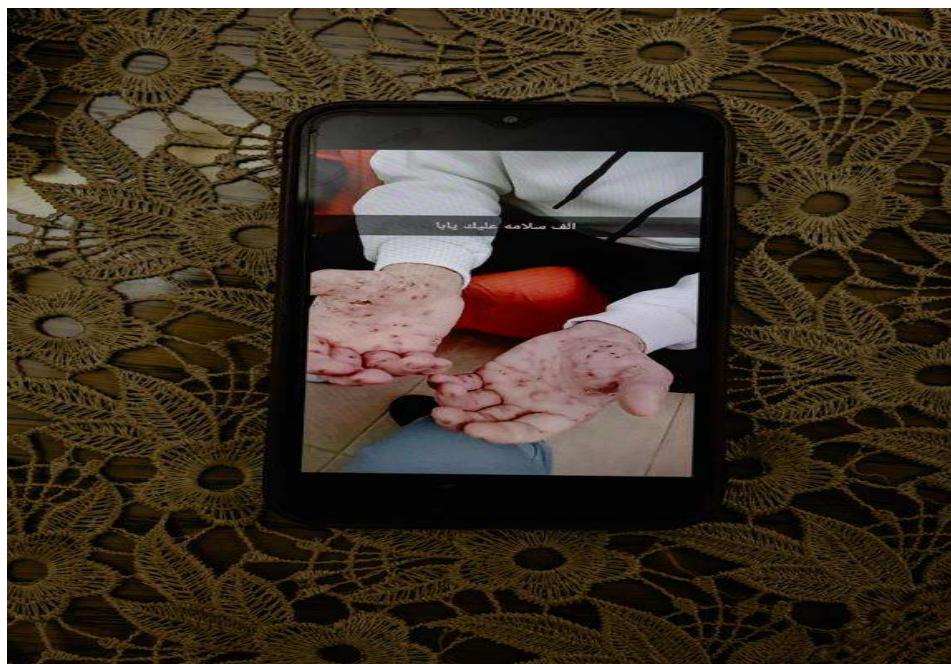
La privation de nourriture dans les prisons fait partie des instructions données dès le début de la guerre contre Gaza par Itamar Ben Gvir, ministre de la sécurité nationale d'extrême droite. Le suprémaciste juif s'en était même vanté, en 2024, en déclarant publiquement que l'une de ses priorités consistait à fournir aux prisonniers palestiniens une « *nourriture minimale* ».

Saisie par deux ONG, l'Association pour les droits civils en Israël et l'organisation Gisha, la Haute Cour de justice israélienne a fini, le 7 septembre, par désavouer le ministre et statuer que l'Etat hébreu et l'administration pénitentiaire israélienne (IPS), sous la tutelle de M. Ben Gvir, ne « *rempliss[aient] pas leurs obligations* ». Une cuillerée de riz chacun, un plat pour des dizaines de détenus faisaient partie du quotidien des prisonniers « M », « B » et « I ».

### **« A chaque transfert, ils nous mettaient nus »**

Associée à la faim et au manque de soins, la torture est omniprésente. Sous les coups, le prisonnier « I » a eu une main cassée, un coude fracturé et les muscles de l'épaule droite déchirés. Le récit des trois hommes interrogés par *Le Monde* est ici aussi unanime : transférés par étapes, d'abord dans un centre de détention militaire, puis dans un centre du renseignement, avant d'échouer dans une prison gérée par l'IPS, les ex-détenus rapportent la même violence quel que soit l'endroit, les coups qui pluvent sans répit.

*« Dès qu'ils m'ont emmené, j'ai été tabassé comme un animal, affirme "M", le commerçant, qui tient une modeste échoppe dans une grande ville de Cisjordanie. Ensuite, ça n'a plus cessé. Chaque fois qu'on nous demandait de sortir de cellule ou qu'on nous déplaçait, ils nous frappaient avec des matraques, ou des barres. C'était notre lot quotidien. »*



*Le prisonnier « M » montre une photo prise à sa sortie de la prison, où il a attrapé la gale. En Cisjordanie, le 27 septembre 2025. LAURENCE GEAI/MYOP POUR « LE MONDE »*

Fébrile, il s'interrompt à de nombreuses reprises, se plie en deux, mime une marche les pieds et les mains entravées, ou bien se recroqueville, genoux et visage à terre, les mains menottées sur la tête. « *Parfois les gardiens nous laissaient des heures comme ça, mais*

*toujours ils nous frappaient. A chaque transfert, ils nous mettaient nus. Mais le pire, c'était quand ils nous ont frappés sur les testicules, j'ai pissé du sang pendant un mois et demi. »*

Le prisonnier « M » a passé six mois dans la prison d'Ofer, la seule implantée en Cisjordanie, puis cinq mois dans celle de Ktziot, de sinistre réputation, située dans le désert du Néguev, où ont été également emprisonnés les deux autres ex-détenus. Construit en 1988, fermé, puis rouvert en 2002 lors de la seconde Intifada, il s'agit du plus grand centre de détention d'Israël.

*« Nous étions une vingtaine dans des cellules prévues pour quatre à six prisonniers »,* poursuit « M » en dessinant sa « section » comprenant une dizaine de cellules sur deux étages. *« Dans la section voisine, il y avait ceux de Gaza [des civils en majorité, selon les ONG], j'en chialais de les entendre hurler. »* D'abord détenus sous des tentes ou derrière des grillages, désignés par ceux de Cisjordanie comme des « cages », beaucoup de prisonniers gazaouis ont ensuite été placés dans des bâtiments en dur construits depuis.

### **Ni visite ni promenade**

Quand il a été libéré, en janvier 2024, le prisonnier « M » portait des gants. Comme la plupart des prisonniers, il avait attrapé la gale. *« En onze mois, je n'ai pas pris plus de trente-trois douches. »* Pas de possibilité de se laver, pas de visite – à l'exception d'une seule visite consulaire pour « M », qui possède une double nationalité –, ni de promenade, surtout les premiers mois. *« Les gardiens disent : "la guerre a fermé les portes" »,* précise le prisonnier « B ».



*Le prisonnier « B », en Cisjordanie, le 29 septembre 2025. LAURENCE GEAI/MYOP POUR « LE MONDE »*

A 35 ans, ce dernier a déjà passé huit années derrière les barreaux. La première fois, il avait été condamné au pénal, à l'âge de 17 ans, à six années d'emprisonnement après avoir été arrêté en possession d'un couteau à Jérusalem. Sa peine accomplie, il a été ensuite arrêté et détenu à deux reprises, sous le régime administratif, sans savoir pourquoi, pour de courtes durées de quatre et six mois. Interpellé de nouveau peu après le 7-Octobre, il passera cette fois quatorze mois en prison. *« Avant, les conditions étaient correctes, voire "excellentes" en prison. Mais, depuis la guerre, tout a changé, dit-il, le visage tendu. Quand les militaires sont venus m'arrêter, je me suis enfui, j'ai couru. Mais ils ont attrapé mon frère et l'ont sévèrement battu, alors je me suis rendu. »*

Devenu ouvrier dans le BTP après l'affaire de Jérusalem, marié et père de deux jeunes enfants, c'est un homme aujourd'hui éprouvé qui reçoit *Le Monde* à son domicile. *« J'ai*

*d'abord été dans un centre militaire, puis j'ai été transféré dans la prison de Megiddo [au nord de Jénine] où ils nous forçaient à embrasser le drapeau israélien, avant d'atterrir à Ktziot », explique-t-il. Ce dernier transfèrement, entassé avec d'autres pendant des heures dans un fourgon cellulaire, les mains liées par un bracelet plastique, a laissé des traces. La sensibilité de plusieurs de ses doigts a disparu.*

### **Carottes enfoncées dans l'anus**

*« A Ktziot, poursuit sombrement le prisonnier “B”, c'est l'unité Keter [acronyme en hébreu de Force de réaction initiale] qui nous a reçus. » Cette unité, créée en 2010, sème la terreur parmi les détenus. Ses membres, masqués et armés, sont accompagnés de chiens. « Ils nous faisaient mettre à genoux et les lançaient sur nous, avec leurs muselières en métal et leurs griffes. Le sang coulait. » Des sévices sexuels, des viols avec des carottes enfoncées dans l'anus, sont aussi infligés aux prisonniers.*

*« Une nuit, rapporte encore le prisonnier “B”, dont le récit est, ici aussi, corroboré par les deux autres ex-détenus, les Keter sont venus dans la cellule d'à côté et ont battu pendant vingt minutes un détenu condamné à vingt-cinq ans de prison. A la fin, il est mort. » Le prisonnier « I » évoque, pour sa part, le décès de deux autres hommes. « L'un avait une maladie de peau qui contamine le sang, l'autre, un diabétique âgé de 27 ans, est mort sous nos yeux. »*

Depuis le 7-Octobre, 77 prisonniers palestiniens identifiés, dont 46 de Gaza, sont morts sous la torture, par privation de nourriture ou par manque de soins, selon un bilan publié en août par le Club des prisonniers palestiniens. En juillet 2024, l'ONG israélienne B'Tselem, qui a documenté de nombreux cas de torture, en comptabilisait déjà soixante, dans un rapport baptisé « Welcome to Hell » (« Bienvenue en enfer »). Traumatisé, le prisonnier « B » cherche désormais à émigrer avec sa famille. « Je ne veux pas que mon fils subisse la même chose pour la seule raison qu'il est Palestinien », dit-il.

Deux ans après le début de l'écrasement de la bande de Gaza, une opération déclenchée en représailles à l'attaque terroriste du Hamas, le nombre de Palestiniens incarcérés en Israël ne cesse d'augmenter. Sur la base de chiffres fournis par IPS, l'ONG israélienne HaMoked recensait, début octobre, un total de 11 056 prisonniers, dont 3 544 en détention administrative et 2 673 « combattants illégaux » – un statut réservé principalement aux Gazaouis, qui permet aussi de les maintenir en prison sans procès ni jugement. Sollicitée par *Le Monde*, notamment sur l'unité Keter, l'administration pénitentiaire israélienne n'a pas répondu.



*Lors de l'arrestation du prisonnier « M », l'armée israélienne a abîmé son appartement. Ici, une carte de la Palestine historique d'avant 1948, cassée en deux, qui lui avait été offerte par des amis. En Cisjordanie, le 27 septembre 2025. LAURENCE GEAU/MYOP POUR « LE MONDE »*

Isabelle Mandraud Cisjordanie, envoyée spéciale

## Selon une ONG israélienne, « le meurtre de Palestiniens en détention est devenu une pratique normalisée »

Selon une enquête de Physicians for Human Rights - Israel, au moins 98 Palestiniens sont morts en détention depuis le début de la guerre à Gaza. L'organisation n'a « guère de doutes » que nombre de ces décès résultent des tortures et des abus pratiqués dans les prisons de l'Etat hébreu.

Par [Luc Bronner](#) (Jérusalem, correspondant)

Publié le 18 novembre 2025 à 10h58



8

Des employés de l'hôpital Nasser à Khan Younès, à Gaza, déchargent les corps de prisonniers palestiniens renvoyés par Israël lors d'un échange d'otages, le 31 octobre 2025. AFP

Le rapport, documenté, précis, argumenté, est d'une rare sévérité pour les autorités israéliennes, accusées de « violations systématiques des droits humains » dans ses centres de détention depuis le début de la guerre à Gaza. Au moins 98 Palestiniens de tous âges sont morts en détention en Israël depuis le 7 octobre 2023, selon les investigations rendues publiques lundi 17 novembre par une organisation non gouvernementale, Physicians for Human Rights - Israel (PHRI, Médecins pour les droits humains). Une estimation jugée minimale par les auteurs du rapport au vu du nombre de Palestiniens disparus. « *A ce jour, le sort et le lieu où se trouvent des centaines de Palestiniens de Gaza qui ont été emmenés par l'armée israélienne entre octobre 2023 et avril 2024 restent inconnus* », note l'ONG israélienne qui rassemble depuis 1988 des soignants impliqués dans la défense des droits humains. « *Les conclusions confirment également les graves inquiétudes selon lesquelles le nombre réel de Palestiniens décédés en détention en Israël serait nettement plus élevé, en particulier parmi les détenus originaires de Gaza* », alertent les auteurs du rapport.

Face à l'opacité de l'armée et de l'administration sécuritaire, PHRI a multiplié les recours en justice afin d'obtenir des documents administratifs et des informations individuelles sur les détenus, qualifiés de « combattants illégaux » par l'Etat hébreu, soumis à un régime encore plus sévère que celui appliqué habituellement aux prisonniers palestiniens. Elle s'est appuyée sur le travail d'autres ONG intervenant en appui juridique des familles pour collecter des témoignages, des comptes rendus médicaux et des données. Le constat est celui d'une augmentation inédite des décès. « *En comparaison, au cours des dix années précédant octobre 2023, moins de 30 Palestiniens sont morts en détention* », relève l'ONG.

Parmi les morts identifiés, parfois de façon incomplète, 42 étaient détenus dans des prisons relevant du système pénitentiaire, 52 dans des bases militaires, dont 29 pour la

seule base de Sde Teiman, située dans le sud du pays. « *Les témoignages de Palestiniens détenus dans ces camps, ainsi que les récits de médecins israéliens qui ont eu accès à Sde Teiman (...) révèlent que ces installations étaient utilisées comme lieux de torture et d'abus systématiques, où des dizaines de Palestiniens de Gaza sont morts pendant leur détention militaire* », souligne l'ONG dont le travail vient compléter les révélations similaires de médias ou d'autres organisations. De nombreux prisonniers libérés en octobre, en échange des otages israéliens capturés par le Hamas le 7 octobre 2023, ont témoigné de violences subies. L'examen des corps rendus par l'armée a également montré des signes de torture selon des médecins de l'enclave palestinienne, ce qu'a contesté l'armée.

### **Traces de torture ou de malnutrition**

PHRI estime que ces constatations « *ne laissent guère de doute quant au fait que les décès de nombreux Palestiniens détenus sont le résultat d'actions systématiques menées par des soldats et des gardiens, avec l'encouragement, ou à tout le moins l'approbation tacite, de leurs supérieurs* ». Le ministre de la sécurité nationale, Itamar Ben Gvir, responsable des prisons, s'est, plusieurs fois, mis en scène devant des détenus humiliés et a publiquement prôné de ne pas nourrir suffisamment les prisonniers palestiniens. Il défend actuellement, au Parlement, le recours à la peine de mort pour les Palestiniens accusés de terrorisme.

Selon l'ONG, les autorités cherchent à dissimuler l'étendue des violences commises, empêchant l'information des familles, repoussant les autopsies, interdisant l'accès de médecins indépendants. Le travail de la justice demeure très limité. Y compris lorsque des autopsies ont montré des traces de torture ou de malnutrition. « *La dissimulation systématique des enquêtes sur les causes de ces décès par les autorités judiciaires et policières israéliennes, combinée à l'absence systématique de poursuites contre les responsables ou de condamnation publique par les décideurs, indique clairement que le meurtre de Palestiniens en détention est devenu une pratique normalisée, directement issue de la politique officielle de l'Etat* », conclut PHRI.

L'armée a répondu à 11 questions précises posées par *Le Monde* par un court texte indiquant qu'elle « *agit conformément au droit israélien et international* ». « *Dans le cadre de la guerre contre les organisations terroristes, l'armée israélienne arrête des individus à Gaza lorsqu'il existe des soupçons raisonnables quant à leur implication dans des activités terroristes. Les suspects concernés sont soumis à un interrogatoire et à un contrôle approfondis, puis placés en détention dans des établissements désignés sur le territoire israélien* », explique l'armée. Elle affirme être « *au courant des décès de détenus, y compris ceux qui étaient détenus alors qu'ils souffraient déjà d'une maladie ou d'une blessure préexistante résultant des hostilités* ». Elle indique que la police militaire conduit des enquêtes pour chaque décès de détenu. L'administration pénitentiaire, de son côté, a renvoyé les questions vers l'armée.

Le sujet des conditions d'emprisonnement des Palestiniens reste largement ignoré en Israël. Ces dernières semaines, le fonctionnement du centre de détention de Sde Teiman a, certes, provoqué des débats à propos des violences, notamment sexuelles, commises par des gardiens sur un prisonnier en 2024. Mais la polémique a moins porté sur les accusations de torture que sur les conditions dans lesquelles une vidéo documentant ces incidents avait fuité dans les médias. Le détenu palestinien grièvement blessé à Sde Teiman a été renvoyé à Gaza au moment de la libération des otages israéliens, après le cessez-le-feu, obérant du même coup l'hypothèse d'une enquête approfondie. A l'origine de l'enquête sur Sde Teiman, la procureure générale de l'armée, Yifat Tomer-Yerushalmi, a démissionné, puis elle a été arrêtée, placée en détention provisoire, avant d'être assignée à résidence, dans le cadre des investigations sur la vidéo.

Luc Bronner (Jérusalem, correspondant)